

# GUIDE PRATIQUE DES ÉCOLIERS

---



COURCHEVEL

# Édito

## Edito



**Mesdames, messieurs,  
Chers parents,**

Nous sommes ravis de vous présenter le guide des écoliers de Courchevel qui regroupe tous les éléments relatifs à l'organisation de nos écoles.

Ce guide rassemble toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin pour vos enfants, ainsi que tous les contacts utiles.

Son but est de faciliter vos démarches administratives et de vous proposer le service le plus adapté à votre quotidien.

Nous vous en souhaitons une agréable lecture,

Jean-Yves PACHOD,  
Maire de Courchevel

David DEREANI,  
Conseiller délégué aux  
affaires scolaires, à  
l'enfance et à l'éducation

# Sommaire

## Sommaire

Organisation .....	4-5
Inscriptions .....	6-7
Financement des matériels et activités .....	8
Coopérative scolaire .....	9
Intervenants des écoles .....	10
Transport scolaire .....	11
Les accueils périscolaires .....	12
Organismes œuvrant au sein des groupes scolaires .....	13
La restauration scolaire .....	14
Contacts utiles .....	15

# Organisation

La commune de Courchevel dispose de trois établissements scolaires :

## → ÉCOLE MATERNELLE DE COURCHEVEL LE PRAZ

- Directrice : **Line BERTON**

### CONTACT

**04 79 08 42 70**  
[ce.0731154h@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731154h@ac-grenoble.fr)

### HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 8 h 45 à 11 h 45  
et de 13 h 15 à 16 h 15

## → ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE COURCHEVEL LE PRAZ

- Directeur : **Ferdinand BENOÎT**

### CONTACT

**04 79 08 42 24**  
[ce.0731328x@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731328x@ac-grenoble.fr)

### HORAIRES

→ **Pour les enfants de CP et CE1**  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 15 à 16 h 15  
→ **Pour les enfants de CE2, CM1 et CM2**  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 8 h 45 à 12 h 45 et de 14 h 15 à 16 h 15

### ADRESSE

**GROUPE SCOLAIRE DE COURCHEVEL LE PRAZ**  
**404 rue de La Perrellaz**  
**Courchevel Le Praz**  
**73120 COURCHEVEL**

## → ÉCOLE MATERNELLE DE COURCHEVEL 1850

- Directrice : **Elsa NODET**

### CONTACT

**06 40 48 72 57**  
[ce.0731066m@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0731066m@ac-grenoble.fr)

### HORAIRES

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 8 h 45 à 11 h 45  
et de 13 h 15 à 16 h 15

### ADRESSE

**ÉCOLE DE COURCHEVEL 1850 « LES CLARINES »**  
**Rue des Clarines**  
**Courchevel Le Praz**  
**73120 COURCHEVEL**

# Organisation

Les écoles de Courchevel ont opté pour **la semaine de 4 jours.**

L'école ouvre ses portes dix minutes avant le commencement des cours. Une fois les cours débutés, les accès aux groupes scolaires sont fermés. Il est important de **respecter les horaires.**

Attention, **en cas d'absence d'un enfant**, il est nécessaire **d'avertir l'école.**

Pour toute question, contacter le service des Affaires scolaires de la mairie.

### CONTACT

**Claire DUNOYER**  
**Service des Affaires scolaires**  
**04 79 08 24 14**  
[education@mairie-courchevel.com](mailto:education@mairie-courchevel.com)

**David DEREANI**  
Conseiller municipal délégué au scolaire, enfance et éducation, CCAS, culture & patrimoine  
**04 79 08 48 77**



# Inscriptions

## POUR LES ENFANTS RÉSIDENT À L'ANNÉE À COURCHEVEL

Pour une première inscription dans l'une des écoles de la commune, il est nécessaire de **faire une démarche en mairie.**

Au regard du domicile des parents et de la carte scolaire, l'enfant est inscrit **dans son école de secteur.**

Pour toute nouvelle arrivée sur la commune, il sera nécessaire de fournir un certificat de radiation.

Les inscriptions sont ouvertes **dès le mois d'avril** pour les enfants qui rentrent à l'école maternelle (petite section), pour les enfants qui rentrent à l'école élémentaire (CP) et pour ceux nouvellement arrivés dans la commune de Courchevel.

## POUR LES ENFANTS SAISONNIERS

Une inscription est nécessaire **chaque année.** La famille doit fournir au dossier le certificat de radiation de l'école précédente.

## DÉROGATIONS

Des dérogations, à titre exceptionnel, peuvent être demandées pour inscrire votre enfant dans une école située en dehors de son secteur. Dans ce cas, une demande doit être faite par courrier à la mairie.

Les demandes sont alors examinées au cas par cas, en commission municipale.

## CONTACT

Par courrier :  
**Mairie de Courchevel**  
**228 rue de la mairie**  
**73120 Courchevel**

ou par courriel :  
**education@mairie-courchevel.com**

## À SAVOIR

Les inscriptions sont réalisées pour les enfants qui auront 3 ans au cours de l'année civile.

Les enfants de moins de 3 ans au 31 décembre seront concernés par la rentrée scolaire suivante.

# Inscriptions

## DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION À EFFECTUER EN MAIRIE

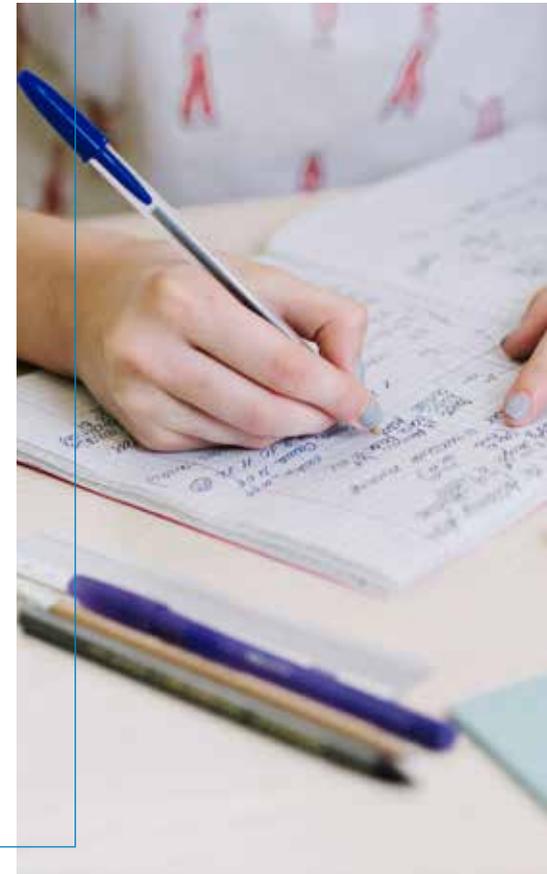
- **La fiche d'inscription scolaire** dûment complétée
- **Téléchargement**



**[www.mairie-courchevel.com](http://www.mairie-courchevel.com)**

- **Un justificatif de domicile** datant de moins de 3 mois
- **Votre livret de famille** (copie parents/enfants)
- **Un document de votre médecin** attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge. La photocopie du carnet de santé ne vaut pas pour attestation.

Une fois le traitement terminé de votre dossier par le service scolaire en mairie, **il vous appartient de prendre contact avec le directeur de l'établissement** qui accueillera votre enfant.



# Financement

## Financement du matériel et activités



La commune finance les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et informatique et participe au transport pour les activités, les classes de découverte et classes de mer, etc.

Chaque année, les écoles reçoivent un budget en fonction du nombre d'élèves global (permanents et saisonniers).

# Coopérative

## Coopérative scolaire

Chaque école a **sa propre coopérative scolaire**.

Elles permettent de **financer certaines activités**, telles que les sorties scolaires, ou d'acheter du matériel pédagogique qui n'est pas pris en charge par la commune.



# Intervenant(e)s

## Les intervenant(e)s au sein de l'école

### L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE

Elle est sous la responsabilité de l'Éducation nationale.

De la maternelle au CM2, l'enseignant(e) **enseigne aux élèves à lire, à écrire, à compter**, mais son rôle ne se limite pas à cela.

→ Elle implique les élèves dans **l'élaboration de leur parcours éducatif et scolaire.**

→ Elle donne aux élèves l'opportunité **d'acquérir les connaissances fondamentales et stimule leur curiosité** pour le monde qui les entoure.

### LES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉ(S) D'ÉCOLE MATERNELLE (ATSEM)

Ce sont des agents communaux.

→ Ils(elles) sont là pour aider les enseignant(e)s à **accueillir, animer et maintenir l'hygiène** des élèves de maternelle.

→ Ils(elles) sont également chargé(e)s de **préparer et de nettoyer les locaux et le matériel** directement en contact avec les enfants.

### LES ACCOMPAGNANT(E)S DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Recruté(e)s par l'Éducation nationale, ils(elles) sont placé(e)s sous la responsabilité pédagogique des enseignant(e)s.

### LES AGENTS DE CANTINE ET D'ENTRETIEN

→ Ils(elles) assurent **l'élaboration des repas** (menus, commande), leur préparation, le service à table et l'entretien des locaux.

Ce sont des agents communaux et certain(e)s sont mis à la disposition de la communauté de communes Val Vanoise (CCV) pendant le service du déjeuner.

### LES ANIMATEURS(TRICES) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL VANOISE

→ Ils(elles) interviennent au sein de l'école dans le cadre **des accueils périscolaires** et lors de **la pause méridienne**

Ils(elles) sont salarié(e)s de la communauté de communes Val Vanoise.

# Transport

## Transport scolaire

Le groupe scolaire du Praz est desservi par un transport scolaire, organisé par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes Val Vanoise en tant qu'organisateur de second rang.

Les inscriptions ou renouvellement au service de transport scolaire se font en ligne **sur le site de la région :**



[www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr)

### À SAVOIR

Les inscriptions à ce service sont ouvertes **de mai à juillet** pour une prise en charge dès la rentrée suivante.



# Accueils

## Accueils périscolaires et vacances scolaires

**Les temps périscolaires et extrascolaires scolaires sont gérés par la communauté de communes Val Vanoise.**

Pour l'inscription aux différents services de Val Vanoise, vous trouverez ci-dessous la démarche à suivre et des tutoriels :

Pour l'enfance (accueil avant et après l'école, les pauses méridiennes et les accueils de loisirs) :

→ Vous rendre sur **le site internet de Val Vanoise**,



[www.valvanoise.fr](http://www.valvanoise.fr)

- Cliquer sur **Portail famille**
- Cliquer sur **Créer mon compte**
- Penser à enregistrer **le carnet de vaccination de votre enfant** (unique document obligatoire)

Après la création de votre compte, votre dossier sera traité par les services de Val Vanoise et un mail de tutoriel vous sera envoyé pour effectuer les inscriptions.

Les inscriptions aux différents services pour l'année ouvriront l'été à venir.



© Communauté de communes Val Vanoise

# Organismes

## Organismes œuvrant au sein des écoles communales

### ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

Cette association regroupe exclusivement des parents d'élèves et les personnes ayant la responsabilité légale d'un ou plusieurs élèves.

Elle organise des événements qui permettent de financer en tout ou en partie certains projets de l'école mais aussi de créer des moments de convivialité avec les enfants et leur famille (kermesse, etc.).

### CONTACT

**Représentante APE : Émilie ROUGEMONT**  
[apecourchevel@outlook.fr](mailto:apecourchevel@outlook.fr)



KERMESSE DES ÉCOLES

# Restauration

## La restauration scolaire

Le temps de restauration scolaire est géré par la communauté de communes Val Vanoise. Elle se charge des réservations et de la facturation

### CONTACT

04 79 55 02 59

[adminenfance@valvanoise.fr](mailto:adminenfance@valvanoise.fr)



[www.valvanoise.fr](http://www.valvanoise.fr)

**Pour toute absence**, il est impératif d'informer la communauté de communes Val Vanoise.

En cas d'absence justifiée par un certificat médical, le repas ne sera pas facturé.

Dans les autres cas d'annulation hors délai, le repas commandé sera dû.

### LES MENUS

Les menus sont élaborés par le chef de la cuisine communale dans le souci de respect d'équilibre et de variété alimentaire. Ces menus intègrent par ailleurs de nombreux produits frais et/ou de saison, des produits issus de l'agriculture biologique et un menu végétarien par semaine.

### PAUSE MÉRIDIANNE

Pendant la pause méridienne, les élèves sont pris en charge par des agents municipaux et des animateur(trice)s de la communauté de communes Val Vanoise.

#### — École maternelle de Courchevel Le Praz :

Pause méridienne de 11h45 à 13h15

#### — École élémentaire de Courchevel Le Praz :

→ Premier service (CP et CE1) pause méridienne de 11h45 à 13h15

→ Second service\* (CE2, CM1 et CM2) pause méridienne de 12h45 à 14h15

*\*Pour les enfants concernés par le second service, une collation est servie à 10h*

#### — École maternelle de Courchevel 1850 :

Pause méridienne de 11h45 à 13h15  
Les repas sont assurés en liaison chaude.

Vous pouvez accéder au menu de la cantine directement sur le site internet de la mairie de Courchevel.



[www.mairie-courchevel.com](http://www.mairie-courchevel.com)

# Contacts

## Contacts utiles

### CONTACT

**Communauté de communes Val Vanoise (CCVV)**

**Direction de l'Enfance**

**04 79 55 02 59**

[adminenfance@valvanoise.fr](mailto:adminenfance@valvanoise.fr)

### CONTACT

**Mairie de Courchevel**

**Service des Affaires scolaires**

**04 79 08 24 14**

[education@mairie-courchevel.com](mailto:education@mairie-courchevel.com)



# *Pour suivre toute l'actu :*



**Mairie de Courchevel**



**Illiwap - stations :**

→ **Mairie**

→ **École élémentaire**



***[www.mairie-courchevel.com](http://www.mairie-courchevel.com)***

Imprimé par nos soins.

---

**MAIRIE DE COURCHEVEL**  
04 79 08 24 14  
[education@mairie-courchevel.com](mailto:education@mairie-courchevel.com)  
[mairie@mairie-courchevel.com](mailto:mairie@mairie-courchevel.com)  
[www.mairie-courchevel.com](http://www.mairie-courchevel.com)

---



**COURCHEVEL**